



DE ROUBAIX TOURCOING

Pour l'Ultimatum LE « OUI » ALLEMAND

Le Chancelier affirme encore qu'il est loyal

Berlin, 26 mai. — Le chancelier M. Wirth a conféré hier à Karlsruhe avec le ministre Badois, au sujet de la politique actuelle intérieure et extérieure. Le président du ministère de Badois, M. Junk, après avoir salué le chancelier, a déclaré : « Le devoir du gouvernement d'Empire est de chercher à gagner la confiance de l'étranger. Nous prêterons notre appui au gouvernement d'Empire. Nous voulons sérieusement et loyalement procéder à l'exécution des exigences qui nous ont été imposées par l'ultimatum et nous répétons les déclarations déjà faites au gouvernement que nous approuvons sans réserve la tâche qu'il a assumée. »

Le chancelier, dans sa réponse, a exprimé sa satisfaction d'avoir trouvé dans son pays une telle approbation des décisions prises à Berlin.

« J'espère, dit-il, si j'ai l'occasion, ces jours-ci, de visiter le gouvernement des autres Etats allemands, trouver la même compréhension commune des nécessités de l'heure actuelle. »

Nous avons répondu par un « oui » à l'ultimatum, et cela était nécessaire pour la liberté même du peuple allemand, et ce « oui » allemand, qui n'a rien à faire avec une discussion académique, c'était un « oui » qui devait entraîner des prestations pendant des générations. Seules, les prestations peuvent convaincre le monde du bon vouloir de l'Allemagne. »

L'Allemagne paie

Berlin, 26 mai. — On apprend de source sûre, qu'en vue de s'acquitter du montant du milliard de marks-or, payable avant fin mai, le gouvernement allemand remettra à Paris, le samedi 28, suivant le désir de la Commission des réparations, vingt bons sur le Trésor, équivalant à 850 millions de marks-or. Ces bons sur le Trésor sont garantis par des grandes banques allemandes et payables, partie à New-York, partie à Paris et partie à Londres.

Deux "poilus" de Verdun sont morts... par erreur

CELUI-CI A REÇU SON AVIS DE DECES AVEC SON FASCIGULE DE MOBILISATION

Mecon, 26 mai. — A Montjay, Armand Perron-Jeanot, capturé par les boches devant Verdun en 1916, et rentré en France lors de l'armistice, vient de recevoir de l'autorité militaire, en même temps que son fascicule de mobilisation, un avis de décès, enregistré sans motif à Verdun.

CELUI-LA VA SANS DOUTE LE RECEVOIR UN DE CES JOURS

Dijon, 26 mai. — M. Etienne Pollet, qui était, en 1914, officier de réserve au 10^e d'infanterie, à Auxerre, avait été fait prisonnier en 1916 et porté disparu. Après la signature de l'armistice, le sous-lieutenant Pollet entra à son dépôt, à Luxonne, et fut démobilisé, et, par la suite, toucha son pécule et ses primes de démobilisation. Cela n'empêcha pas qu'il fut maintenu comme mort sur les contrôles du ministère de la Guerre et le régiment vient de recevoir du ministère des Pensions une demande de renseignements à l'effet de dresser son acte de décès. M. Pollet, qui ne s'en portait pas plus mal, est actuellement facteur à la gare de Magny et inscrit sur les listes de la 3^e section de l'exploitation des chemins de fer du P.-L.-M.

Daudet se venge

IL FAIT ASSOMMER DES CHANSONNIERS PAR SES CAMELOTS

Paris, 26 mai. — Trois jeunes gens appartenant à un groupe d'action française ont été arrêtés hier soir et mis à la disposition de la justice. Ils se nomment Alfred Pinchon, âgé de 17 ans; Alain Rouart, âgé de 19 ans; et Barreyre, âgé de 19 ans. Au cours de la représentation donnée hier soir par un groupe de chansonniers à Montpilon, ces jeunes gens ont frappé à coups de canne le directeur, M. Boyer, et deux chansonniers, MM. Cazot et Roff, qui chantaient sur la scène une chanson dans laquelle il était question de Léon Daudet, député royaliste de Paris.

LA GREVE DE LA FAIM

DE JEUNES COMMUNISTES LA FONT DANS LES PRISONS DE PARIS

Paris, 26 mai. — Sept jeunes prévenus de la Petite-Roquette, inculpés de provocations de militaires à la désobéissance, protestent contre le régime pénitentiaire qui leur est imposé.

Ces jeunes communistes ont commencé, lundi matin, la grève de la faim.

Par esprit de solidarité, leurs amis emprisonnés pour la même incartoupe au quartier politique de la prison de la Santé ont refusé, hier matin, de prendre toute nourriture.

Ils sont décidés à poursuivre leur jeûne jusqu'au moment où l'administration aura placé sous le régime politique leurs jeunes co-accusés de la Petite-Roquette.

La croix de la Légion d'honneur à une infirmière militaire, grande mutilée de guerre

Paris, 25 mai. — M. Maginot a remis, en présence d'une importante délégation du personnel, la croix de chevalier de la Légion d'honneur à Mlle Stouque, employée au Ministère des Pensions, ancienne infirmière militaire, grande mutilée de guerre. Le Ministre a fait l'éloge des infirmières de France et du dévouement héroïque de Mlle Stouque qui, sous de violents bombardements et jusqu'au jour où elle est tombée grièvement blessée, a donné ses soins à nos soldats dans une ambulance de première ligne.

Une grande œuvre sociale sollicite le Département

Une délégation du Conseil Général a visité le château de l'Ermitage à Condé pour en étudier l'utilisation.

La délégation du Conseil général, chargée par l'Assemblée départementale d'étudier la question de l'acquisition du château de l'Ermitage, s'est rendue, hier matin, à Condé. Cette délégation était composée de MM. Vancauwenbergh, président du Conseil général; Seydoux, docteur Bourdon; Le Glay, Guibaux, Dutoir, conseiller général; et de MM. Capra, directeur des Pupilles de la Nation; Delannoy, docteur Verhaeghe, adjoint au maire de Lille; tous trois également conseillers généraux; M. Georges Petit, président des sociétés des Mutualités du Nord; M. Capra, directeur départemental de l'enseignement; M. Bachelet, des Pupilles de la Nation; M. Gérard, conseiller d'arrondissement.

A 10 heures, les personnages officiels furent reçus par MM. Delcourt, conseiller général; Lachaze, sous-préfet, et Flach, Procureur de la République.

LES PRINCES DE CROY ONT PROTESTE

Mardi soir, les princes de Croy faisaient parvenir à M. Vancauwenbergh une protestation contre la visite du domaine de Bonsecours, « la situation actuelle et momentanée ne modifiant en rien leur qualité de propriétaires... »

La délégation s'entretient quelque temps de ce léger incident considéré comme étant sans importance.

Delcourt remercie la délégation de sa visite et donne lecture d'un rapport succinct sur l'utilisation du château de l'Ermitage.

M. Vancauwenbergh se montre très satisfait du rapport de Delcourt et le remercie de l'activité qu'il déploie pour mener à bon port les travaux de la délégation. Il se rend alors à son auto au château de l'Ermitage.

ATTENTION ! IL Y A UN PLACARD BLANC SUR LE MUR !

A 11 heures et demie, nous arrivons sur les lieux. Un placard blanc est apposé sur le mur de la propriété. Il est ainsi conçu : « M. Charles-Rodolphe-Engelbert-Philippe-Léon, duc de Croy, propriétaire, actuellement en résidence à Bruxelles; M. Engelbert-Eugène, prince de Croy, sans profession, actuellement en résidence à Anderghem; M. Antoine-Prospère-Clement, prince de Croy, sans profession, en résidence à Bruxelles, font savoir à tous ceux qui liront ces lignes, que cette propriété (domaine de l'Ermitage), leur appartient; ils se joignent à la délégation, et déclarent et entendent se prévaloir des lois en vigueur pour sauvegarder leurs droits et se réserver de poursuivre judiciairement, devant telle juridiction qu'il appartiendra, les personnes qui, invoquant des droits hypothétiques, pénétreraient dans cette propriété. »

FEU IMPORTE, PASSONS !

La menace des sires de Croy n'effraie pas M. Vancauwenbergh qui déclare : « Autorisé par le liquidateur, nous passons outre. »

La visite de cette vaste propriété s'effectue ensuite sans autre incident. M. Meunier, séquestre, fournit tous les renseignements nécessaires et répond facilement aux questions posées. Il est midi trente.

Toute la délégation, avant de se rendre à Macon, va admirer le « peuplier » et le « gros chêne ».

Les mêmes personnages se rendent ensuite à Macon examiner la nouvelle école. Tout a été prévu, et M. Vancauwenbergh félicite de nouveau Delcourt pour cette acquisition.

A une heure, les « officiels » étaient réunis à l'Hôtel du Grand-Cert. Un banquet leur avait été offert par la municipalité.

Au dessert, M. Vancauwenbergh prend le premier la parole. Il excuse d'abord M. Naudin, préfet, empêché à la dernière minute, de se joindre à la délégation. Il se déclare enchanté de sa visite; fait l'éloge de Delcourt et de ses collaborateurs, de MM. Lachaze et Flach.

« Le Conseil général », dit-il, « a encore beaucoup à faire; il a le droit de venir en aide aux œuvres sociales. Si ce projet se réalise, Delcourt, vous aurez accompli une merveille. »

En terminant, le président du Conseil général rend hommage à Mme Delcourt, qui lui donne d'excellentes idées.

Très ému, Delcourt succède à M. Vancauwenbergh. Il rappelle l'œuvre de M. de Croy, qui ont créé l'Hôtel de Ville, mais depuis, ils ont changé d'attitude; puis il parle de la création du sanatorium de Zydcotte, qui est l'œuvre du évêque président du Conseil général; il attire l'attention de ses collègues du Conseil général sur cette grave question et souhaite qu'elle aboutisse le plus vite possible.

MM. Lachaze, sous-préfet, et Petit prononcent ensuite quelques mots de remerciements et de félicitations à l'adresse de Delcourt.

L'UTILISATION DE L'ERMITAGE

A 4 heures, une nouvelle réunion avait lieu à l'Hôtel de Ville, pour examiner l'utilité du château et des dépendances. Plusieurs conseillers généraux présentent des observations au point de vue médicale et financier; MM. le président, Delcourt, Lachaze, répondent aux questions posées.

A l'unanimité, les conseillers présents ont décidé de retenir la question et de l'examiner avec la plus grande bienveillance. Le président est chargé de présenter un rapport à la session d'août. Il devra s'entendre avec Delcourt qui est chargé des éléments d'appréciation nécessaires. La réunion prit fin à 5 heures et demie.

Une femme avocat

ILS N'EN AVAIENT PAS EN ANGLETERRE

Londres, 26 mai. — Le Times annonce que Miss Catherine Chapman vient de réussir son examen final de droit. Elle sera la première femme avocat en Angleterre.

La Chambre a approuvé la politique de M. Briand

Par 419 voix contre 171, elle a ratifié les accords de Londres

La République c'est la Paix

La leçon du vote d'hier

Au cours d'une remarquable intervention, M. Herriot a dit, hier, à la Chambre : « Nous aurons encore de beaux sacrifices à consentir ». Et il concluait que cela ne serait rien si nous pouvions, enfin, réaliser la Paix.

C'est la morale du débat qui a pris fin à la Chambre par la confiance accordée au gouvernement, à propos de l'accord de Londres.

Il a été facile à M. Klotz, après M. Tardieu, de faire briller les mirages des traités de paix. Des concessions ont dû être faites, c'est indiscutable, pour maintenir l'unité de front des Alliés deux ans après la guerre. Nous ne devons pas nous dissimuler qu'il faudra encore en faire de nouvelles si, pendant trente ans, nous avons à exiger des paiements de l'Allemagne.

Mais il y a une contre-partie réconfortante : l'Allemagne a un gouvernement résolu à tenir ses engagements; le désarmement commence sérieusement, même dans la récalcitrante Bavière; l'année 1921 verra les premiers versements de l'Allemagne en or; l'Amérique vient de reprendre sa place à nos côtés.

Voilà des résultats positifs. Les milieux réactionnaires allemands sont obligés de baisser pavillon et peut-être le sens démocratique s'éveillera-t-il, cette fois, dans l'Empire, pour le plus grand bien de l'Europe.

Nous le répétons : La paix sera l'œuvre des éléments avancés de toutes les nations. C'est la consolidation et l'entente des démocraties européennes qui en sera le garant le plus sûr.

M. Briand a bien senti que c'est dans la fraction républicaine de la Chambre qu'il trouvait l'appui solide de sa « politique de fermeté dans la modération ».

C'est de ce côté qu'il faut chercher, dans l'avenir, les moyens d'assurer la grandeur du pays par le travail, par les réformes sociales, par la réalisation de notre idéal de paix républicaine.

Bien des gages ont été donnés aux partis de droite. Ils ont servi davantage à accroître leurs prétentions qu'à rallier leurs rancunes.

Si nous voulons que le spectre de la guerre soit à jamais éloigné de nos esprits, il est nécessaire de donner aux actes de la France un caractère de libéralisme hardi qui soit un exemple pour les autres peuples. Montrons ce que nous pouvons, en force et en prestige, une grande démocratie. Écoutez les inspirations populaires plus que les discours des amateurs de guerres. C'est le seul programme qui puisse permettre à un gouvernement de vivre. Sa maxime doit être :

« La République, c'est la Paix ! »

Alex WILL.

La fin du débat

Paris, 26 mai. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret. Les députés sont peu nombreux. M. Briand et Loucheur sont au banc du gouvernement.

M. Henri Lorin a la parole dans la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

L'orateur démontre que la question de Haute-Silésie intéresse au plus haut point la sécurité de la France et le maintien de ses alliances.

Parlant des résultats du plébiscite il a été dit, s'écriant que des hommes d'affaires viennent en Haute-Silésie, pour se constituer en juges d'appel du plébiscite, je m'inscrirai en faux contre eux.

M. Briand expose l'interprétation du plébiscite

Intervenant de sa place, après en avoir demandé la permission à l'orateur, le président du Conseil précise la position qu'il a prise en ce qui concerne l'interprétation du plébiscite.

« Voici ce que dit le traité de Versailles. Les Commissaires interalliés (un officier français, un officier anglais et un officier italien) ont le pouvoir d'administrer les territoires pour préparer le plébiscite et recueillir les voix, puis après une étude basée sur les considérations géographiques et économiques, ils doivent faire aux alliés une proposition concernant la frontière à tracer. Les alliés en conseil suprême doivent prendre la décision, dans notre interprétation à nous français, le conseil suprême ne pourra justifier avec quelque chance de consacrer la justice d'après le traité de Versailles, qu'à la condition de se trouver en présence d'une proposition quasi unanime de ses mandataires. Pourquoi ne pas appeler des juristes, des techniciens, c'est à dire des ingénieurs pour étudier la situation, d'après des termes du traité, et formuler la proposition que le traité prévoit. »

« Le point de vue français est que la région minière la plus riche est la plus voisine de la Pologne. C'est une raison pour que la Pologne en soit privée (applaudissements). Les ouvriers polonais vivant prouvés d'attachement à leur patrie ont voté pour la Pologne, ce n'est pas

Les Allemands et la Reconstitution des Régions dévastées

Le point de vue de l'Office Général et du Conseil de la Chambre des Entrepreneurs du Nord

Au cours d'une réunion tenue avant-hier, à Lille, l'Office Général des Entrepreneurs du Nord a étudié la question de la coopération des Allemands dans la reconstruction des Régions dévastées.

M. Boucoulon, président de l'Office, et membre de la Chambre des Entrepreneurs du Nord, a bien voulu nous donner les grandes lignes du programme adopté par le conseil d'administration qui représente, au sujet de cette importante question.

« Le gouvernement, nous dit-il, semble avoir été favorable à la création de maisons en bois. Sur le but poursuivi, nous approuvons, car nous sommes unanimes à tout faire pour obtenir le maximum de versements, mais nous sommes opposés au paiement en nature. »

« En ce qui concerne les maisons en question, il importe cependant de savoir à qui elles sont destinées. Le gouvernement a-t-il obtenu l'accord des 20.000 sinistrés pour en prendre livraison ? »

« Avant-guerre, aucun sinistré n'était propriétaire d'une maison en bois. Les maisons provisoires ne trouvent que de rares amateurs. »

« D'autre part, le sinistré se voit obligé d'accepter une diminution d'un tiers sur ses dommages. En paiement des dix tiers qui lui restent, il ne peut être alloué, se situant devant, par conséquent, accepter des maisons dont il ne veut pas. Les baraques allemandes risqueraient fort de rester inutilisées. Accepter 20.000 maisons, sans avoir de preneurs, c'est dilapider la créance de la France. »

« Ce sujet, l'Office considère donc qu'il sera préférable d'exiger des Allemands la création de maisons en séries, faites en parpin, bois agglomérés, de deux ou trois types différents, qu'ils fourniraient à un prix de 5.000 à 8.000 fr. Le transport de ces matériaux serait affecté par canaux en partie, à leurs frais. »

« Cette solution ne serait évidemment pas imposée aux sinistrés. Elle serait adoptée dans le cadre du programme de reconstruction, et procurerait à la France un paiement en nature assuré ne se substituant pas, mais venant s'ajouter à ceux en argent. »

LA RECONSTRUCTION PAR SECTEURS

« Les Allemands ont partisan de la reconstruction en bloc, par secteurs qui leur seraient désignés. Par la concentration de tous leurs moyens, ils ne manqueraient pas en effet, d'aller en besogne, mais pour cela à fournir des matériaux de qualité inférieure. »

« Si les entrepreneurs français obtiennent des crédits suffisants, ils travailleraient tout aussi efficacement. »

« La Chambre Syndicale considère qu'il serait préférable de confier aux Allemands la reconstruction des régions des maisons d'une valeur inférieure à 500 fr. »

« La reconstruction de ces maisons ne peut être entreprise par les constructeurs français, en raison de la difficulté de trouver des matériaux. Les Allemands fabriqueraient les matériaux chez eux par série et pourraient obtenir des conditions de travail beaucoup plus avantageuses. »

LA MAIN-D'ŒUVRE ALLEMANDE ET LES MATERIAUX

« En ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre allemande, l'Office considère que le retour de l'ouvrier boche serait une mesure qui révolterait les populations des régions envahies. »

« Ayant admis la fourniture de matériaux en nature, il est évident que les Allemands pourraient former des équipes volontaires encadrées, et travaillant sous les ordres de leurs nationaux, ce qui éviterait toute discussion, tant au point de vue des questions de salaires que des questions d'assurances, de contrats de travail et autres. »

« Pour les matériaux, il faut qu'on arrive à établir un programme de fourniture de matériaux. D'autre part, il importe qu'on détermine le plus exactement possible les quantités de matériaux à fournir par l'Allemagne sans porter préjudice à la production et au commerce français. »

« Les fournitures seraient celles demandées par la France et non celles accordées par l'Allemagne. Les paiements seraient effectués directement à l'Etat français. »

Telle est, dans ses grandes lignes, la conception de l'Office Général des Entrepreneurs du Nord, sur la coopération des Allemands dans la reconstruction des régions dévastées, nous dit M. Boucoulon.

Le rapport a été rédigé, exposant notre point de vue, qui sera dressé, incessamment à tous les Parlementaires, ces régions dévastées.

Puisse-il contenir dans son texte des suggestions utiles et contribuer à la solution de ce problème qui se pose depuis quelque temps et soulève tant de controverses.

Marcel POLVANT.

Trois pauvres Tunisiens ont vite fait fortune

MAIS ILS ONT NEGLIGÉ DE DECLARER LEURS 18 MILLIONS DE BENEFICES DE GUERRE.

Vivant de commissions sur de vagues affaires, avant la guerre, les trois Tunisiens, Achille Taieb, son frère Jacques et leur beau-frère, Elie Valensi, occupant à Paris, un petit logement de quatre cents francs, ont fait fortune par la spéculation sur les valeurs de guerre.

La guerre éclata, et dès lors, leurs affaires prospérèrent à ce point qu'on les vit installer des bureaux et magasins, 17 et 25, rue d'Enghien, et 27, rue du Paradis, et à Marseille, rue Thomas. Ils se livraient au commerce de chaussures qu'ils faisaient fabriquer dans deux usines, à Barcelone et à Valence. Le chiffre de leurs affaires atteignit le chiffre énorme de 85 millions sur lequel on a vu leurs bénéfices à 17.810.978 francs. Ils se gardèrent bien de déclarer un fisc une telle somme et dissimulèrent, affirme l'accusation, plus de deux millions de francs. Cela leur permit de se rendre acquéreurs d'un château à Rambouillet, et de parer leurs finances de bifours, valant, dit-on, trois cent mille francs, sans compter l'acquisition d'un nombre respectable d'automobiles.

Le parquet de la Seine, saisi de ces faits, a inculpé les deux frères Taieb et Elie Valensi de dissimulation de bénéfices de guerre.

Mort d'émotion en revoyant la maison paternelle

M. J.-B. Besseigneur, 66 ans, avait quitté son pays natal, Sévans-Léudé, près de Belfort, il y a 36 ans, pour aller s'établir en Amérique. Là-bas, son intelligence et son travail firent prospérer ses entreprises et il y a quelque temps, il retourna en France et se fixa à Lyon.

Il voulait revoir son village natal et sa maison paternelle. Il revint donc. Ses parents allèrent l'attendre à la gare la plus proche. En les embrassant, il leur dit toute sa joie de les retrouver après une si longue absence.

Après quelques instants de marche, il distingua la maison paternelle. Son émotion fut si violente, qu'il tomba foudroyé sans avoir prononcé une parole. Tous les soins furent inutiles pour le ramener.

Il était mort d'émotion en revoyant son pays natal et la maison paternelle.

Pour les Mutiles

TROIS PROJETS DE LOIS

Paris, 26 mai. — M. Maginot a déposé sur le bureau de la Chambre deux projets de loi. Le premier, ayant pour effet de supprimer les visites annuelles auxquelles les mutilés sont soumis, conformément à l'article 15 de la loi des pensions; le second reprenant la proposition de M. Laurière, et supprimant, pour les fonctionnaires mutilés, l'interdiction de cumul portant sur les majorations pour enfants.

D'autre part, M. Léon Pasqual, député du Nord, a déposé une proposition de loi tendant à compléter l'article 3 de la loi du 31 mars 1919, en ce qui concerne le point de départ légal de la pension des mutilés prisonniers de guerre.

L'article 3 de la loi du 31 mars 1919, tel qu'il est conçu, lèse en effet, les mutilés prisonniers de guerre du temps passé en captivité.

M. le Président met aux voix les ordres du jour.

M. le Président met aux voix les ordres du jour.